



Communiqué de presse  
Paris, le 8 février 2012

## **Le rapport de PV Legal confirme que le développement du solaire photovoltaïque passe par la réduction des contraintes administratives**

**Les résultats du rapport du projet PV LEGAL, soutenu par la Commission Européenne, démontrent, en dépit de certains progrès, que les contraintes administratives subsistent en France ainsi que dans 11 autres Etats membres. Celles-ci pèsent sur le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque (PV).**

La directive européenne sur les énergies renouvelables a fixé un objectif de 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à l'horizon 2020. Comme le photovoltaïque tiendra un rôle important dans la part de l'électricité renouvelable en Europe, il est important de s'assurer que le développement de cette technologie ne soit pas freiné par des contraintes administratives.

Les Etats membres doivent donc prendre les mesures nécessaires pour réduire ces barrières. PV LEGAL, initiative européenne menée depuis deux ans et demi à laquelle a contribué ENERPLAN, est parvenue à montrer, dans son nouveau rapport, que des progrès étaient possibles au sein de 12 Etats membres.

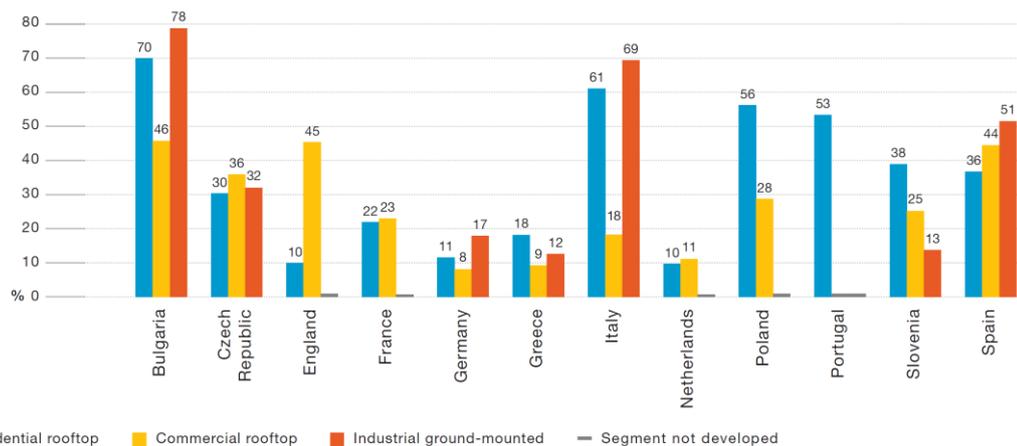
Des avancées concernant les installations sur bâtiments résidentiels ont en effet été constatées. C'est le cas en France avec :

- **La mise en place par ErDF d'un portail Internet** permettant de réaliser les demandes de raccordements en ligne pour les installations inférieures à 36 kVa, depuis 2009 ;
- **La simplification des conditions d'autorisation d'urbanisme** pour les installations inférieures à 3 kW, depuis 2009 ;
- **La suppression de la déclaration d'exploitation** d'une installation de production inférieure à 250 kW depuis 2009 puis inférieures à 12 MW depuis 2011 ;
- **La fixation d'un délai pour la communication du devis de raccordement** au réseau, et de raccordement effectif, pour une installation inférieure à 3 kW (2010). Depuis 2012, des pénalités sont imputables à ErDF en cas de retards depuis 2012.

**En dépit de certaines améliorations, des barrières persistent, voire se créent.** La France doit ainsi faire face à des difficultés spécifiques pour l'accès à son réseau électrique, pour lequel le coût du raccordement est en très forte inflation. Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation du marché de l'électricité de fin 2010, l'intégralité des coûts du raccordement repose sur les producteurs. Ceci constitue une véritable entrave à la compétitivité de la filière française.

Comme dans d'autres pays d'Europe (Espagne, Bulgarie, Royaume-Uni), le respect des réglementations et des procédures de raccordement au réseau électrique peut représenter jusqu'à la moitié des coûts de développement d'un projet. Réduire les coûts administratifs améliorera la rentabilité des systèmes photovoltaïques, ce qui stimulera un volume d'investissement plus conséquent et donnera un appui aux politiques nationales pour réduire leurs soutiens financiers.

Dans le prolongement des ambitions de la Commission européenne et des organisations professionnelles, un nouveau projet intitulé « PV GRID » s'engagera, en mai, dans une analyse détaillée de l'intégration du photovoltaïque dans les réseaux. Il prendra la suite des travaux initiés par PV LEGAL en incluant différents acteurs parmi lesquels des gestionnaires de réseaux de distribution.



Part globale (%) des coûts administratifs dans l'ensemble des coûts de développement d'un projet PV (hors matériaux)

### Documents supports PV LEGAL :

- La base de données PV LEGAL apporte une description détaillée des processus administratifs et légaux existant dans 12 pays de l'UE (Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie) pour les trois principaux segments de marché : petites installations PV sur toitures résidentielles, installations PV de tailles moyennes sur des bâtiments commerciaux et grandes installations PV au sol. Pour chaque segment, les étapes menant à la mise en service de l'installation sont identifiées et décrites. La base de données est consultable : <http://www.pvlegal.eu/database.html>
- Les recommandations finales pour les améliorations nationales et régionales dans les 12 pays européens sont disponibles : <http://www.pvlegal.eu/results/advisory-papers.html>
- Les récents progrès observés dans chaque pays sont consultables : <http://www.pvlegal.eu/en/results/progresses.html>

### Au sujet de PV LEGAL

Le projet PV LEGAL, soutenu par le programme Intelligent Energy Europe de la Commission Européenne, vise à la réduction des barrières bureaucratiques freinant le développement des installations photovoltaïques (PV) à travers l'Europe. Ce projet regroupe 13 associations nationales de l'industrie PV, ainsi que l'Association européenne de l'industrie photovoltaïque et le bureau de consultant en management *eclareon*.

Liste des organismes participants : <http://www.pvlegal.eu/consortium.html>

#### ENERPLAN, l'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

**Sa vocation :** Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions :** Représenter les professionnels du solaire, animer et structurer la filière, développer la demande.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

#### Contact Presse ENERPLAN

##### VAE SOLIS

Béregère GRENIER

Tel : 01 53 92 80 22

[Berengere.grenier@vae-solis.com](mailto:Berengere.grenier@vae-solis.com)

##### VAE SOLIS

Isabelle MAS

Tel : 01 53 92 80 10

[Isabelle.mas@vae-solis.com](mailto:Isabelle.mas@vae-solis.com)